

Procès-verbal AGE Date: 2023-10-17

**Heure**: 12:00 et 18:00

# Assemblée générale extraordinaire (AGE) FIQ-SPSMC ALT Dix30 Brossard

17 Oct. 2023 12 h 00 et 18 h 00

# 1. Mot du président

Denis Grondin procède à l'ouverture de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) à 12 h 00 le 17 oct. 2023. Il adresse le mot de bienvenue aux membres présents à la première AGE ainsi qu'à l'AGE subséquente. Il présente les membres du comité exécutif et du conseil intermédiaire présent.

# 2. Élection de la présidente d'assemblée

Présenté par : Denis Grondin, président FIQ-SPSMC

Denis Grondin dépose la proposition AGE 2023-10-17-1, en fait la lecture et appelle le vote.

#### AGE 2023-10-17-1

Au point 2 de l'ordre du jour, il est proposé d'élire Benoit Dandurand à titre de président d'assemblée pour les assemblées générales du 17 octobre 2023.

Proposée par Denis Grondin et appuyée par Stéphanie Michaud ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ AVEC ABSTENTIONS

Monsieur Benoit Dandurand agit à titre de président d'assemblée.

# 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Présenté par : Benoit Dandurand, président d'assemblée

Le président d'assemblée Benoit Dandurand fait la lecture de l'ordre du jour et avise que les point 4 adoptions du procès-verbal du 14 sept 2023 sera reporté à une prochaine assemblée. Il avise les membres que l'ordre du jour n'est pas modifiable et permet une période de questions ou commentaires concernant l'ordre du jour.

N'ayant aucune question, il fait lecture de la proposition AGE 2023-10-17-2 et appel le vote.

#### AGE 2023-10-17-2

Au point 3 de l'ordre du jour, il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par Denis Grondin et appuyée par Stéphanie Michaud

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 4. Adoption du procès-verbal du 24 mai 2023

Ce point sera reporté dans une prochaine assemblée.

# 5. Suivi Négo

Présenté par : Marie-Chantal Gauthier, Trésorière

Support visuel: Annexe 1

Marie-Chantal Gauthier fait le topo d'où nous sommes rendus dans nos négociations. Nomme les 5 demandes patronales dont de revoir l'ensemble des primes, les indemnités forfaitaires et les conditions de travail différencier. Augmenter le nombre de congés maladie motif personnel à 6 par année, prévoir les modalités et encadrer les libérations syndicales. La partit patronal propose un montant forfaitaire de 4000\$ pour travailler dans le nord du Québec et puis offrir une compensation financière à celle qui accepte d'aller travailler à plus de 70 km.

Marie-Chantal Gauthier fait la présentation de nos demandes déposées au gouvernement, dont le salaire, la retraite, les quarts d'inconvénient, le temps supplémentaire ainsi que les disparités régionales. Pour ce qui concerne le salaire, nous maintenons notre demande de 6% au 1<sup>er</sup> avril 2023 ainsi que 4 % par années pour 3 ans avec le mécanisme de protection du pouvoir d'achat ainsi que la reconduite et bonification de la prime FIQ de 3,5% à 6%.

Pour la retraite nous demandons l'augmentation de la valeur des années travaillées après 65 ans. Nous demandons également que le salaire de fine semaine soit majoré de 50%. Pour le temps supplémentaire, nous demandons qu'il soit taux double ou possibilité de conversion en temps chômé. Nous demandons que le temps supplémentaire des infirmières cliniciennes soit rémunéré après 37,5 ou 7,5 heures par jour. Nous demandons un encadrement des conditions de garde ainsi qu'une bonification.

Pour la conciliation vie personnelle – travail, nous voulons que les primes soient bonifiées de soir et de nuit afin de pouvoir convertir nos primes en temps chômées. Nous demandons d'avoir accès plus rapidement d'une 5<sup>e</sup> semaine de congé annuel et l'ajout d'une 6<sup>e</sup> semaine. Une bonification des congés spéciaux pour grossesses. Nous demandons une loi sur les ratios afin de pouvoir offrir des soins sécuritaires, avoir des outils pour lutter contre la surcharge de travail. Nous demandons également d'avoir des mécanismes afin

Procès-verbal AGE 2

d'éliminer la main-d'œuvre indépendante. Nous demandons que ce soit indiquer dans la prochaine convention collective que le TSO doit être utilisé dans des situations urgentes et exceptionnelles. Pour les secteurs où les salariées ne sont pas remplacées nous demandons de rendre disponible un supplément salarial en cas de non-remplacement ce qui est déjà fait ailleurs.

Pour le volet de la charge de travail, une valorisation de l'équipe de soins par la création de nouveaux titres d'emplois, un comité sur la tâche et l'organisation du travail des IPS, avoir un meilleur accès à certaines primes ainsi qu'une meilleure reconnaissance des formations postscolaires.

Une période de questions et/ou commentaires est allouée aux membres.

# 6. Fonds défense syndical FDS

Présenté par : Marie-Chantal Gauthier, Trésorière

Marie-Chantal Gauthier avise les membres que nous avons un fonds de défense syndical le FDS. Si nous allons en grève, le FDS nous donne 5\$ par membres afin de l'utiliser pendant nos journées de grève.

Nous avons également un pacte de solidarité qui a été votée en mars dernier et qui sert d'impacter de façon équitable tous les membres selon le pourcentage de service essentiel qui a été établit. Une fois la grève terminée se sera équilibrée parmi l'ensemble des membres.

Il est aussi possible d'obtenir un prêt de 1000\$ après la troisième journée de grève via la FDS.

Une période de questions et/ou commentaires est allouée aux membres.

#### 7. Budget grève

#### 7.1 Congé cotisation syndicale

**Présenté par :** Marie-Chantal Gauthier, Trésorière

Marie-Chantal Gauthier fait la présentation de la proposition du congé de cotisation syndicale sur les paies du 16 et 30 novembre ainsi que du 14 et 28 décembre 2023.

Une période de questions et/ou commentaires et accordé. Benoit Dandurand fait lecture de la proposition AGE 2023-10-17-3 et appel le vote.

Procès-verbal AGE 17 oct. 2023

#### AGE 2023-10-17-3

Il est proposé d'accorder un congé de cotisations d'une durée de 4 paies soit le 16 et 30 novembre ainsi que le 14 et 28 décembre 2023.

Proposée par: Marie-Chantal Gauthier et appuyé par Denis Grondin ADOPTÉ À MAJORITÉ AVEC ABSTENTION

# 7.2 Budget quotidien

Présenté par : Marie-Chantal Gauthier, Trésorière

**Support visuel:** Annexe 2

Marie-Chantal Gauthier fait la présentation du budget quotidien du FIQ-SPSMC.

Après le point 7.2, monsieur Benoit Dandurand demande aux membres s'ils ont des questions et/ou commentaires. N'ayant reçu aucune modification les propositions AGE 2023-10-17-4 et AGE 2023-10-17-5 sont déposée et il en fait lecture et appelle le vote.

#### AGE 2023-10-17-4

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires spécifiques au déploiement de la grève 2023 telles que présentées.

Proposée par: MC Gauthier et appuyée par Denis Grondin ADOPTÉ À MAJORITÉ AVEC ABSTENTION

#### AGE 2023-10-17-5

Il est proposé d'entériner les règlements locaux sur l'utilisation des sommes d'argent perçues du FDS FIQ tels que présentés.

Proposée par: MC Gauthier et appuyée par Denis Grondin ADOPTÉ À MAJORITÉ AVEC ABSTENTION

#### 8. Service essentiel

Présenté par : Marie-Chantal Gauthier, Trésorière

Marie-Chantal Gauthier avise les membres que le document des services essentiels est disponible sur le site internet FIQ-SPSMC. Fait l'enseignement aux membres que les pourcentages des services essentiels sont déterminés entre le syndicat l'employeur et entériné par le tribunal administratif du travail (TAT).

Une période de question et/ou commentaires est allouée.

# 9. Vote de grève référendaire

**Présenté par :** Stéphanie Michaud, Secrétaire **Support visuel : Annexe 3 Étape pour voter** 

Stephanie Michaud fait la présentation. Elle avise les membres qu'elles recevront un courriel entre le 21-22-23 octobre 2023 provenant de FIQ Santé. Dans le même courriel, vous trouverez votre code d'électeur ainsi que votre mot de passe. Il est très important de conserver ce courriel jusqu'au 24-25 octobre. Le processus de votre début le 24 octobre à minuit et se termine le 25 octobre à 20 h 00.

Pour pouvoir voter le 24 ou 25 octobre vous allez devoir cliquer sur le lien reçu dans votre courriel le 21-22 ou 23 octobre et une nouvelle fenêtre ouvrira sur la plateforme démocratique afin d'effectuer votre vote. La plateforme est en français, mais vous pouvez choisir de changer la langue pour anglais. Il faut inscrire votre code électeur et mot de passe fournir dans le courriel reçu et cliquer sur connexion. Ensuite il faut cliquer sur je vote et cocher la case appropriée selon votre choix de vote. Une fois votre choix fait-il faut cliquer sur soumettre et vous recevrez le message suivant, «Votre vote a été enregistré avec succès» ce qui signifie que votre vote est complet et final.

Une fois que vous avez voté, nous demandons que vous en parliez avec vos amis, collègues et l'indiquer sur vos réseaux sociaux afin qu'on puisse avoir un vote de grève fort. Il est temps de faire changer nos conditions de travail.

Une période de questions et/ou commentaires est allouée.

#### 10. Manifestation monstre fin octobre et action à venir

Présenté par : Denis Grondin, président FIQ-SPSMC

**Support visuel: Annexe 4** 

Denis Grondin avise les membres qu'une manifestation nationale est prévue le 30 octobre prochain devant le bureau du ministre de la Santé. Un tract circule afin de pouvoir s'inscrire en grand nombre. Des autobus seront disponibles pour se rendre au point de ralliement et quitteront de l'hôpital Haut-Richelieu à 16h30 ainsi que de l'hôpital Charles-Lemoine à 16 h 15. Il faut envoyer un message fort comme moyen de pression afin de ne pas se rendre à la grève. Il faut démontrer que nous sommes mobilisés. Nous avons également interpellé les cégeps qui offrent le programme en soins infirmiers afin d'avoir leur participation. Il est possible de se rendre directement au point de ralliement. Il est également possible d'inviter amis et familles dans les autobus.

Une période de questions et/ou commentaires est allouée.

# 11. Mot de clôture du président

Présenté par : Denis Grondin, président FIQ-SPSMC

Denis Grondin remercie les membres présents et en virtuel. Il confirme que nous allons faire d'autre assemblée en mode hybride. Rappelle aux membres l'importance de voter pour le mandat de grève. Nous voulons un pourcentage de mandat de grève fort parce que juste un haut pourcentage envoie un message fort au gouvernement. Au plaisir de vous voir lors de la manifestation. Nous allons également faire des tournées afin d'augmenter la mobilisation des membres.

# 12. Levée de l'assemblée générale

Le président d'assemblée,	Benoit	Dandurand	procède	à la	levée	de	l'assemb	lée	générale
19 h 45 le 17 octobre 2023									

Denis Grondin, Président	Stéphanie Michaud, Secrétaire

Procès-verbal adopté le

#### **Annexe**

# Annexe 1 : Suivi Négo

# Y'A DES LIMITES

# Négociation nationale : rapport d'étape et mandat de grève

Assemblée générale du 17 octobre 2023

Annexe 2: Budget quotidien

#### **BUDGET LOCAL DE GRÈVE**

addenda aux prévisions budgétaires 2023

#### Revenus

Provenance des revenus	Montants
Revenus du fonds de défences syndicale de la FIQ (par jours de grève) Fonds de prévoyance grève locale (par jour de grève)	16 235,00 \$ 15 000,00
Total	31 235,00 \$

#### Dépenses

Depenses				
Dépenses journalières		Montants		
Café. Hébergement 100\$ die par CHSLD	s	1 500,00		
revitaillement ligne de piquetages (CAFÉ, EAU)		25 200,00		
repas et frais de subsistance (1400 repas) 18\$	s	1 000,00		
Indemnité pour bénévoles (1000,00\$ par jour de grève)	s			
		27 700,00		
total		>		

Dépenses fixes	Montants
	2 000,00
achats de matériel grève (pancarte, batons, clochette)	\$
	2 000,00
1000 poncho (2,00\$ l'unité)	\$
	2 400,00
10 Chapiteaux 10 X10 (240\$ l'unité)	5
4.01	3 590,00
4 Chapiteaux 10X20 (897,50\$ l'unité)	410,00
vêtements syndicales	410,00
veterients syndicales	840,00
15 tables (56\$ l'unité)	s
	500,00
objets promo	s
	11 740,00
Total	\$

Revenus

Dépenses

# **RÈGLEMENTS LOCAUX – FDS**

- 1. Les présents règlements visent l'utilisation des sommes perçues par le Syndicat des professionnelles en soins SPSMC en conformité avec les modalités prévues aux règlements du Fonds de défense syndicale de la FIQ pour l'exercice de la grève 2023.
- 2. Les dites sommes perçues par le Syndicat seront utilisées selon les règles suivantes :
- a) Le montant perçu servira à rembourser les dépenses reliées directement ou indirectement à l'exercice de la présente grève conformément aux prévisions budgétaires spécifiques au déploiement de la grève 2023;
- b) Le montant global des sommes perçues est réparti de la façon suivante :
- 75 % du montant global perçu sera utilisé à titre de prestations aux membres;
- 25 % du montant global perçu sera utilisé aux fins d'activités syndicales reliées à l'exercice de la présente grève;
- c) Les membres du Comité exécutif du Syndicat désignées comme signataires de chèques sont dûment autorisées à pourvoir à l'ensemble des dépenses prévues aux prévisions budgétaires spécifiques au déploiement de la grève 2023 telles qu'adoptées par l'assemblée générale des membres;
- d) Un rapport sur l'utilisation réelle des sommes reçues du FDS est soumis aux membres en assemblée générale au terme de l'exercice de la grève, ce rapport sera soumis au comité FDS de la FIQ;
- 3. Les montants non utilisés par le Syndicat sont remis au FDS, le cas échéant.

# Annexe 3 : Étape pour voter

### Effectuer mon vote Pour les membres



#### TUTORIEL - COMMENT VOTER

Quelques jours avant le jour du vote, vous recevrez un code d'électeur et un mot de passe par courriel. Si vous n'avez pas reçu de courriel, veuillez contacter votre équipe locale.

#### LE JOUR DU VOTE

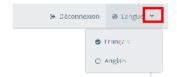
Cliquez sur le lien reçu dans votre courriel pour accéder au portail de vote.

#### Langue de connexion

Par défaut, la plateforme est en français. Vous pouvez choisir de changer la langue de connexion.

 Cliquez sur la flèche pour voir le menu déroulant et faire votre choix.





Plateforme de vote démocratique



# **Annexe 4: Manifestation monstre**



Procès-verbal AGE 17 oct. 2023

verbal AGE

11